

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI I CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU DI
L'ASSOCI FALEPA ET SUD CORSE INSERTION
AUTO-ECOLES SOCIALES**

**CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS
FALEPA ET SUD CORSE INSERTION
AUTO-ECOLES SOCIALES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement adapté aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de leurs parcours d'insertion.

Les associations Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome (F.A.L.E.P.A) et SUD CORSE INSERTION proposent la mise en œuvre d'auto-écoles sociales sur la région ajaccienne pour la première et dans l'Extrême-Sud pour la seconde.

L'Auto-école associative (AES) est un établissement agréé Auto-école par la Préfecture donnant accès au permis B. Elle prend en charge un public pour lequel l'acquisition des notions et compétences nécessaires à la réussite du permis de conduire nécessite la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée.

Les AES proposent ainsi un enseignement dispensé dans le cadre de groupes de travail réduits permettant une individualisation de l'enseignement et un rythme de travail adapté aux difficultés rencontrées par les stagiaires.

Leur accès est réservé aux bénéficiaires de minima sociaux sur prescription de Pôle Emploi, des services de la Collectivité de Corse, des missions locales et des Maisons de l'Emploi. Les entrées dans l'action sont ensuite validées par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Collectivité de Corse.

En 2019, les objectifs conventionnés étaient les suivants :

- 7 stagiaires ayant le statut de bénéficiaires du RSA au sein de l'auto-école FALEPA
- 7 stagiaires ayant le statut de bénéficiaires du RSA au sein de l'auto-école Sud Corse Insertion.

Les bilans d'activité 2019 démontrent que 20 bénéficiaires du RSA étaient en file active auprès de l'association FALEPA et 13 auprès de l'association SUD CORSE INSERTION.

Les objectifs conventionnels sont reconduits pour 2020 : les associations F.A.L.E.P.A et SUD CORSE INSERTION s'engagent ainsi à réserver 14 places aux bénéficiaires du RSA, et un accès prioritaire aux personnes orientées par la direction de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse (FALEPA 7 places, Sud Corse Insertion 7 places).

La participation de la Collectivité de Corse s'élève ainsi à 35 000 €, répartie de la manière suivante :

- Association F.A.L.E.P.A : 20 000 €
- Association SUD CORSE INSERTION : 15 000 €

Les crédits sont inscrits au programme N 5122 fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association FALEPA d'un montant de 20 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, annexée au présent rapport.
- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association SUD CORSE INSERTION d'un montant de 15 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, annexée au présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales et Sanitaires

FONDS À REPARTIR :

ORIGINE : B.P. 2020

PROGRAMME 5122

FONCTION 444

CHAPITRE : 9344

COMPTE : 6568

MONTANTS À AFFECTER : 35 000 €

Participation de la Collectivité de Corse au financement des auto-écoles sociales

- Association FALEPA : 20 000 €
- Association SUD CORSE INSERTION : 15 000 €